



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

*Service du développement professionnel et
des conditions de travail*

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

Bureau des recrutements par concours

**Guide de remplissage pour la constitution du dossier de
Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)**

La remise du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Il n'est pas noté et ne sera demandé qu'aux candidats admissibles.

Le dossier « RAEP », établi en vue de l'épreuve orale d'admission, sera téléversé dûment complété au plus tard à la date limite de réception indiquée dans le dossier RAEP du concours, dans votre espace candidat, en version pdf, dans la rubrique « mes documents », selon les modalités ci-dessous :

–format du fichier informatique :

Un seul fichier pdf comprenant le dossier RAEP et ses annexes éventuelles.

Le nombre total de pages est limité pour le dossier RAEP. Il s'agit d'un exercice de synthèse, il vous revient de sélectionner les informations à porter à la connaissance du jury.

Veuillez compléter dans un premier temps votre situation administrative actuelle en remplissant les champs afférents (page 3).

Ensuite, veuillez détailler votre expérience professionnelle, en incluant tous les emplois que vous avez occupés, ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (telles que la participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, le tutorat, une démarche autodidacte, des activités associatives, des séjours linguistiques, des expériences sociales, du volontariat, etc.). (pages 4 à 10)

Enfin, en trois pages dactylographiées maximum, présentez votre parcours professionnel en mettant en exergue les compétences acquises et en les comparant à celles qui seront mobilisées dans le cadre des missions qui vous seraient confiées en cas de réussite au concours. (pages 11 à 13)